



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 21 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un mars à 11h00, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Claude TOURAND, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 17 Mars 2026

**Présents :** Christine BOUSSAGEON, Camille CHANUDET, Jean-Michel CIBIÉ, Ophélie FRENCH, Didier GIRAUD, Stéphanie GOMMARRE, Georges GUILLEMAUT, Aline LAMBERT, Jessica LECUYER, Laure LE PUIL, Yves LESCURE, Olivier NORE, Caroline SABOURIN, Patrick SAINTIGNY, Claude TOURAND

**Absents et excusés :**

**Secrétaire de séance :** Laure LE PUIL

**Nombre de conseillers :** en exercice :15            présents : 15            votants :15

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 Mars 2026
2. Élection du Maire
3. Fixation du nombre des adjoints
4. Élection des adjoints
5. Indemnités du Maire et des adjoints
6. Élection des commissions et délégués

Mme Cécile CREUZON, Maire sortante de la commune de Chambon sur Voueize a donné la parole au doyen du Conseil Municipal M. LESCURE.

M. LESCURE a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et dénombre quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2122-4 et L02121-17 du CGCT était remplie.

### **1. Élection du Maire**

Le conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire en l'application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Deux assesseurs ont été désignés : Mme Camille CHANUDET et M. Nicolas BESSON.

Les conseillers ont voté et le dépouillement a été effectué à 11h18.

Mme Christine BOUSSAGEON : 3 votes pour.

M. Claude TOURAND : 12 Votes pour.

M. Claude TOURAND a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. le Maire met au vote la suppression des points 1 et 6 de l'ordre du jour.

Mise au vote : Pour : 14    Contre :1

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson*  
*Commune de Chambon sur Voueize*

Ces points seront revus et votés lors du prochain Conseil Municipal.  
Ils portaient sur l'approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 12 mars 2026 et sur l'élection des commissions et délégués.

**2. Élection des Adjoints**

Sous la présidence de M. le Maire, le nombre d'adjoint est fixé à 4 et est mis au vote :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Jean-Michel CIBIÉ
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Aline LAMBERT
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Georges GUILLEMAUT
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Mme Caroline SABOURIN

Résultat des Votes : Pour : 12 Contre :3

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. le Maire. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent.

**3. Indemnités du Maire et des adjoints.**

Concernant l'indemnité de Maire et des adjoints, M. le Maire précise qu'il appliquera les règles fixées par le CGCT : « *Les Maires perçoivent de droit l'indemnité de fonction fixée à l'article L.2121-23 du CGCT* », idem pour les adjoints.

Ces dispositions s'appliquent à notre conseil municipal dont le Maire et les adjoints bénéficieront des indemnités prévues.

La grille correspondante sera annexée au présent Procès-Verbal.

Question posée par Mme BOUSSAGEON à M. le Maire concernant les indemnités des élus.

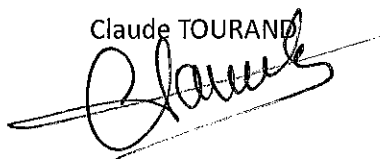
M. le Maire lui répond qu'il appliquera les règles fixées par le CGCT.

Avant de clôturer l'ordre du jour, M. le Maire invite le Conseil Municipal à consulter la *Chartre de l'Élu* et en donne lecture à haute et intelligible voix.

La séance est levée à 11h44

Le Maire

Claude TOURAND

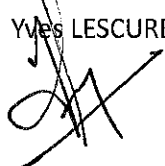


L'assesseur

Nicolas BESSON

Le conseiller le plus âgé

Yves LESCURE



L'assesseur

Camille CHANUDET



La secrétaire de séance

Laure LE PUIL

L'assesseur

Ophélie FRENCH